



## Registre des délibérations - Délibération n° 11 : 12/06/2018

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL À L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE CAMARGUE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents**

— **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— **Représentants des Communes :**

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— **Représentants des établissements publics :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arzac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac

► **Avaient donné pouvoir**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► **Étaient absents-excuses**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillard

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres**

► **Autres personnes présentes**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	16	16

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	40

Date de convocation 15/03/2018 RC - 142/143
---

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com



**Délibération n° 11 : 12/06/2018**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL  
À L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE CAMARGUE**

L'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue, conventionnée avec le Parc pour la mise à disposition de moyens en personnel et de locaux, organise chaque année le Championnat du cheval de Race Camargue.

Ce championnat se déroule sur différents sites et en plusieurs manches : six concours de niveau 1, deux concours de niveau 2 (Demi-Finale) et un concours de niveau 3 (Finale).

Pour l'organisation de ces concours, le Parc met à disposition de l'Association des moyens humains et techniques et notamment du matériel de sonorisation, et des tentes pour les jurys.

Le matériel ainsi mis à disposition doit faire l'objet d'une convention de prêt intégrant les coûts inhérents à sa gestion et à son entretien. C'est pourquoi il est demandé à l'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue de participer aux frais de gestion et d'entretien de ce matériel.

L'estimation de ces frais de mise à disposition du matériel pour chaque concours est fixée à :

- 200 €uros pour la sonorisation
- 200 €uros par tente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à facturer la mise à disposition du matériel à l'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue selon les tarifs indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **27 JUIN 2018**  
Et de l'affichage effectué le **27 JUIN 2018**

Le Président,  
Roland Chassain